



Coordination CGT Carrefour Hypermarchés

Avenue Clément mille
RN 568 Fos/ Martigues
13110 PORT DE BOUC

Courrier RAR à Madame la Directrice des relations sociales

Mme BEKOURIAN Agnès

CARREFOUR HYPERMARCHES SAS
93 Avenue de Paris,
CS 15105
93342 MASSY CEDEX

A Port de bouc,
Le 9 Mai 2017.

Madame la Directrice des relations Sociales

Dans le cadre de la réouverture de la négociation sur les classifications, notre organisation syndicale tient à vous faire part de ses réflexions et de ses premières revendications.

Afin de pouvoir, négocier un accord qui aborderait l'intégration de « nouveaux métiers » et actualiserait de fait, la grille des classifications, il nous semble préférable de mener dans un premier temps une réflexion sur les métiers pratiqués à l'heure actuelle dans l'entreprise afin d'avoir une vision d'ensemble du sujet de cette négociation.

Cet accord ne peut selon nous être mis en place sans prendre en considération le contenu du travail réel dans les magasins, en intégrant les différentes évolutions et réorganisation existantes ou à venir. (Nouvelles technologies, nouvelle expérience, reconnaissance des nouvelles polyvalence ... etc).

Par ailleurs nous notons que l'évolution des métiers a dans certain cas généré au sein d'une même qualification des déséquilibres salariaux mettant à mal la notion « à travail égal, salaire égal ».

Pour la CGT il est donc absolument nécessaire d'établir une cartographie des emplois existants et futurs ainsi qu'un véritable diagnostic des métiers exercés. Il est indispensable dans le cadre de cette négociation de prendre en compte le travail réel et non le travail « prescrit » par le biais des fiches de postes unilatéralement prédéfinies par la direction et pourtant opposées aux salariés dans le cadre de leurs « entretiens Individuels de suivi de carrière et de compétence ».

Pour la CGT il faut aussi une véritable prise en compte de la pénibilité, une véritable reconnaissance salariale de la multiplication des tâches induite par la polyvalence et la poly-activité.

Les temps consacrés à cette négociation sur les classifications doivent être selon notre organisation profitable à la redéfinition complète et profonde des métiers exercés au sein de notre entreprise.

Les critères à retenir pour animer ces négociations devront être pour notre organisation syndicale, des critères objectifs qui reconnaissent la qualification à savoir :

- Reconnaissance des connaissances (savoir spécifiques, technicité..)
- Reconnaissance de l'expérience
- Reconnaissance de l'ancienneté
- Prise en compte de l'aptitude
- L'autonomie
- La capacité relationnelle

La notion de « métier » est essentielle. Les salariés par leurs diplômes, leurs acquis et leur expérience apportent une véritable valeur ajoutée à l'entreprise. Ils doivent être reconnus pour l'ensemble de leur qualification et non de leurs « compétences » (critère totalement subjectif à la seule appréciation de l'employeur).

Cette négociation doit prendre en compte non seulement les qualifications « différenciantes » du salarié mais aussi son environnement (notion de « vente » à prendre en compte par exemple).

Enfin, pour la CGT, cette négociation ne doit en aucun cas être dissociée de la question de la rémunération.

La préoccupation première de notre organisation syndicale est donc de pouvoir participer à une véritable négociation sur les classifications dans le respect des salariés, des métiers qu'ils exercent tout en tenant compte de leurs conditions de travail.

Dans l'espoir d'être entendu sur ces points, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice des relations Sociales, l'expression de nos sincères salutations.

Pour la Coordination CGT Carrefour Hypermarchés,
Frank Gaulin, DSN CGT Carrefour hypers SAS.